



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2025 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2025 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 18 membres sur 23, soit 66 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Martial ALVAREZ, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, René RAIMONDI, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, François JOURDAN

Assistaient à la séance : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU, François LETOURNEUX, Jean JALBERT, François FOUCHIER, Béatrice ORELLE, Céline HAYOT, Sandrine ANDREANI, Sandrine KIRAMARIOS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Laëtitia POULET, Magali BLANC, Elodie EQUÉL, Emilie IPSILANTI

Monsieur Daniel CARLOTTI quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2025-010

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-002

Objet : Adoption du Budget Primitif 2025

Le Comité Syndical,

- Vu** le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
- Vu** la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- Vu** les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
- Vu** le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
- Vu** la délibération n°CS-2024-074 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant

- Que le budget primitif doit être adopté avant le 15 avril,
- Que le débat d'orientations budgétaires s'est déroulé le 18 décembre 2024,
- Que la maquette du budget primitif est annexée à la présente,
- Que la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 017 903.00 euros
- Que la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 398 500.00 euros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- D'adopter le Budget Primitif 2025,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PÉTI
de Camargue

Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
TEL 04 90 97 10 40
Fax 04 90 97 12 07

Comité syndical du 31 janvier 2025
Délibération n° CS-2025-002

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_002

Présentation du Budget Primitif 2025

Le débat d'orientation budgétaire présenté le 18 décembre 2024 a posé les bases à partir desquelles le budget pour l'exercice 2025 a été construit. Ce dernier retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025 au titre du budget primitif.

Il convient de noter que la proposition du vote du budget primitif 2025 n'intègre pas le résultat de l'exercice 2024.

1/ PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

L'ensemble des propositions suivantes s'équilibrent en recettes et en dépenses, toutes sections confondues à :

4 416 403 €

- En section de fonctionnement : 4 017 903 €
- En section d'investissement : 398 500 €

Il vous est proposé de voter le budget par chapitre, conformément à la nomenclature suivante :

Tableau 1 : Présentation du budget par chapitre

	CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
Fonc.	011 Charges à Caractère Général	966 113 €	013 Atténuations de charges	45 000 €
	012 Charges de personnel	2 659 020 €	70 Produit des services et du domaine	302 900 €
	65 Autres Ch. de gestion courante	60 000 €	74 Dotations et Participations	3 318 513 €
	66 Charges financières	13 000 €	75 Autres produits de gestion courante	62 720 €
	67 Charges exceptionnelles	3 000 €	77 Produits exceptionnels	1 000 €
	68 Dotations aux provisions	31 770 €	78 Reprises sur provisions	17 770 €
	023 Virement à la section d'investissement	15 000 €		
	042 Transfert entre section (amortissements)	270 000 €	042 Opérations Ordre de transfert	270 000 €
	Total dépenses de fonctionnement	4 017 903 €	Total recettes de fonctionnement	4 017 903 €
Inv.	20 Immobilisations incorporelles	2 000 €	13 Subventions d'investissement	93 500 €
	21 Immobilisations corporelles	83 448.60 €	10 Dotations, fonds divers réserves	20 000 €
	13 Subventions d'investissement	20 910 €	021 Virement de la section de fonctionnement	15 000 €
	16 Emprunts	22 141.40 €		
	040 Opérations Ordre de transfert	270 000 €	040 Transfert entre sections (amortissements)	270 000 €
	Total Dépenses d'investissement	398 500 €	Total Recettes d'investissement	398 500 €
	Total Dépenses du Budget	4 416 903 €	Total Recettes du Budget	4 416 903 €

2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025, s'équilibre en dépenses et en recettes à **4 017 903 €**.

2.1) Recettes de fonctionnement

Principaux postes :

2.1.1) Compte 74 – Dotations et participations = 3 318 513 €

Le chapitre 74 regroupe les recettes issues des dotations statutaires et celles liées aux subventions de fonctionnement du programme d'actions.

➤ **Contributions statutaires**

Conformément aux statuts en vigueur, les contributions statutaires des membres sont inscrites à hauteur de **1 604 491 €** :

Tableau 2 : Répartition des contributions statutaires

Membres	Contributions statutaires 2025
Région Sud	887 334 €
Département des Bouches-du-Rhône	372 586 €
Commune d'Arles	103 488 €
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer	51 023 €
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	29 291 €
Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagne	46 865 €
Métropole Aix-Marseille	112 616 €
Syndicat mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles	1 288 €
Total	1 604 491,00 €

➤ **Participation à la gestion Directe des Espaces Naturels**

Deux subventions de fonctionnement sont affectées en intégralité à la Gestion Directe des Espaces Naturels pour un montant total de **385 022 €**. Le Département à hauteur de 286 567 € et la Ville d'Arles à hauteur de 98 455 €. Il s'agit des anciennes contributions statutaires du Domaine de la Palissade.

En complément de ces deux subventions, le budget primitif intègre une recette de **117 000 €** dans le cadre de la Tripartite (acompte 39 000 € de la Région + 78 000 € du Département).

➤ **Dotations d'ingénierie DREAL**

La participation de la DREAL est budgétée à hauteur de **178 000 €**.

➤ **Fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée**

Depuis la modification des statuts, du 7 octobre 2022, le SMG-PNRC est éligible au Fond de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée en N+2. Cette recette est évaluée à hauteur de **5 000 €** en section de fonctionnement au titre de l'année 2023.

➤ **Contrats aidés**

Le Parc emploi six contrats aidés dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour lequel il perçoit des aides de l'état.
Pour 2025, le montant de ce financement est évalué à **46 200 €**.

➤ **Subventions sur programme d'actions**

Au titre des programmes d'actions : **982 800 €** sont prévus au budget primitif 2025. Ces recettes concernent des acomptes et des soldes de subventions. Les montants attendus sont répartis comme suit :

Tableau 3 : Répartition des recettes inscrites au budget primitif sur programme d'actions

Natura 2000 (FEADER – DREAL - Région Sud)	418 500 €
Région Sud (hors Natura)	205 000 €
Fonds Vert	127 500 €
Agence de l'eau	90 335 €
Leader	45 000 €
DRAC	28 000 €
DREAL	28 000 €
Conservatoire du Littoral	10 465 €
Commune d'Arles	10 000 €
CNR	10 000 €
Département des Bouches-du-Rhône	5 000 €
Réseau des PNR PACA	5 000 €
Total des subventions/participations sur actions	982 800 €

2.1.2) Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 302 900 €

Il s'agit notamment des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur et des visiteurs, en particulier auprès du Musée de la Camargue et du Domaine de la Palissade.

- Les recettes relatives aux activités du Musée de la Camargue et celles du Domaine de la Palissade sont évaluées pour 2025, à hauteur de **193 000 €** (165 000 € pour le Musée et 28 000 € pour la Palissade);
- Les recettes attendues pour l'occupation des terrains du Conservatoire du littoral sont prévues, en 2025, à hauteur de **92 100 €** (77 100 € pour les conventions AOT + 15 000 € pour les conventions ponctuelles);
- Les autres recettes concernant ce chapitre sont évaluées à **17 800 €**, elles concernent de la prestation de services : Suivi des déchets Palissade 3 100 €, suivi des déchets Brasinvert 4 500 €, formation bagueurs 4 200 €, offices du tourisme 6 000 €.

2.1.3) Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 62 720 €

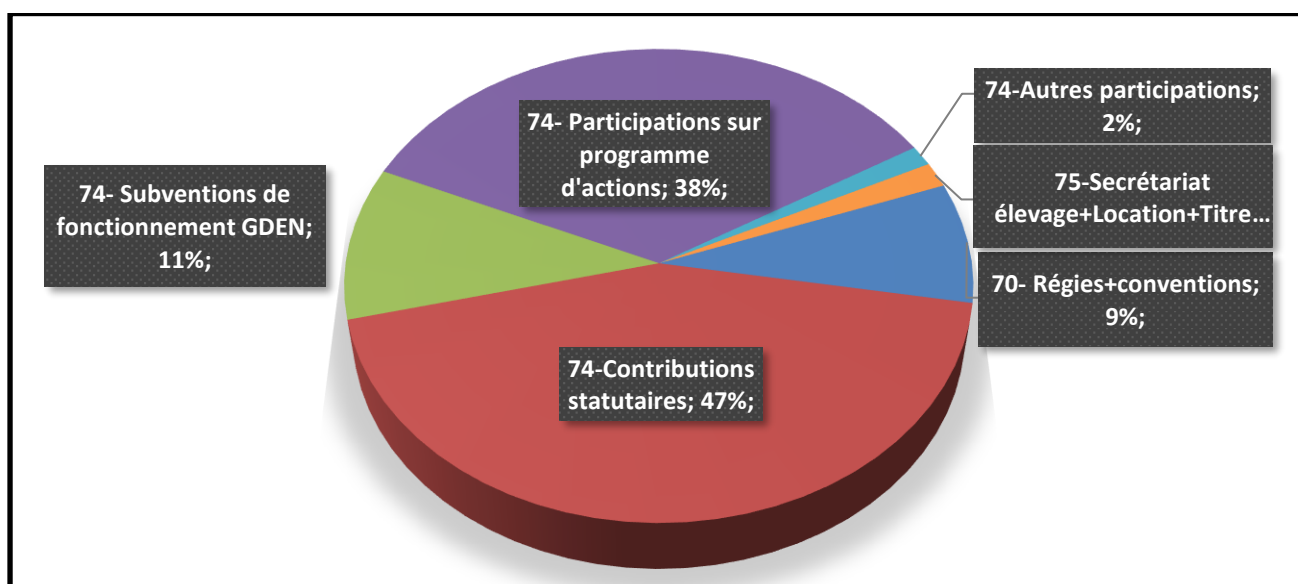
Ces produits correspondent, d'une part aux participations des associations d'élevage pour le financement des personnels dédiés, les recettes sont évaluées à **23 100 €**.

D'autre part, à la location dite la Maison des Produits au Syndicat Mixte de gestion des associations syndicales du Pays d'Arles depuis 2024. Le loyer ayant été fixé à 1 800 € par mois, les loyers à percevoir pour 2025 sont de **21 600 €**.

Il est également budgétisé **250 €** pour la location des salles de réunion au Domaine de la Palissade et au Mas du Pont de Rousty.

Enfin, en 2025, le Parc va émettre un titre d'un montant de **17 770 €** au Parc naturel Régional des Alpilles correspondant au remboursement des paiements effectués par le SMG-PNRC dans le cadre du contrat Natura 2000 « 3 Marais » pour la période 2018-2022. Ce paiement étant incertain, il est constitué au budget primitif 2025 une provision pour risque de contentieux d'un même montant au compte 6815.

Répartition des principales recettes de Fonctionnement du Parc



2.2/ Dépenses de fonctionnement

Principaux postes :

2.2.1) Chapitre 011 – charges à caractère général = 966 113 €

Ce chapitre regroupe les achats courants, les charges quotidiennes de fonctionnement de la collectivité, les études ainsi que les dépenses de fonctionnement du programme d'actions.

Conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, une comptabilité analytique par service est mise en place depuis 2024.

Tableau 4 : Dépenses du chapitre 11 par service :

Fonctionnement Général	289 043 €
Révision de la Charte	50 800 €
Protocole / Communication	36 250 €
Eau Biodiversité et Développement Rural	217 240 €
Gestion Directe des Espaces Naturels	135 800 €
Patrimoine et cadre de vie	237 000 €
Total du chapitre 11	966 113 €

2.2.2) Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés = 2 659 020 €

Le chapitre 12 est évalué à hauteur de **2 659 020 €** pour 2025. 2 652 020€ sont inscrits au titre des charges de personnel et 7 000 € au titre des cotisations de la médecine du travail.

Tableau 5 : Répartition des charges de personnel 2025

Mission	Service ou pôle	Nombre d'équivalents temps plein	Total d'équivalents temps plein	Coût total /an par mission
Support	Direction, communication, pôle ressources du secrétariat	7	8,6	528 500 €
	Logistique	1,6		
Charte	Révision de la charte	3	3	143 000 €
Protection - Aménagement - Développement	Eau Biodiversité Développement Rural	14,8	16,6	906 220 €
	Saisonniers (4 gardes Régional Forestière + 2 gardes Régional Marine)	1,8		
Accueil-Education-Information	Musée, pôle éducation	7,2	8,8	406 500 €
	Logistique	1,6		
Gestion des terrains du Conservatoire	Gestion Directe des Espaces Naturels	10	14,25	667 800 €
	Logistique	2		
	Accueil de La Palissade	2,25		
	Ecogardes	0		
Total			51,25	2 652 020 €

A ce jour, le Parc compte 32 agents permanents (titulaires + CDI), pour lesquels le coût des salaires chargés pour 2025 est évalué à 1 821 000 €.

Tableau 6 : Répartition des effectifs permanents

Mission	Service	Nombre d'agents permanents	Total d'agents permanents	Coût total / an par mission
Support	Direction, communication, charte, pôle ressources du secrétariat	6	7	466 000 €
	Logistique	1		
Protection - Aménagement - Développement	Eau Biodiversité Développement Rural	6	6	404 000 €
Accueil-Education-Information	Musée, pôle éducation	6	7	363 000 €
	Logistique	1		
Gestion des terrains du Conservatoire	Gestion Directe des Espaces Naturels	9	12	588 000 €
	Logistique	2		
	Accueil de La Palissade	1		
		Total	32	1 821 000 €

L'inscription des charges de personnel au budget primitif tient compte des éléments suivants :

- Evolution du glissement vieillesse-technicité (GVT) ;
- Augmentation de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux ;
- Recrutement de 2 chargés de mission Charte ;
- Recrutement d'un ingénieur hydraulique/irrigation (financement Fonds Vert) ;
- Recrutement d'un chargé de mission junior Paysage et Patrimoine (pour partie en remplacement de l'agent en poste, chargé de l'encadrement du Pôle Eau, Sel et Paysage) ;
- Recrutement d'un saisonnier accueil Palissade (6 mois) ;
- Recrutement d'un chargé de mission tourisme ;
- Recrutement d'un chargé de mission Natura Camargue (6 mois) ;
- Recrutement de saisonniers (4 agents pour la Garde Régionale Forestière, 2 agents pour la Garde Régionale Marine) ;

Quelques Ratios :

Pour rappel,

- Contributions statutaires du Parc : 1 604 491 €
- Subventions Gestion Directe des Espaces Naturels = Anciennes contributions statutaires de la Palissade : 385 022 €

Agents permanents / Contributions statutaires

1 821 000 € / 1 604 491 € = 113.49 %

Agents permanents / contributions statutaires + Subventions GDEN

1 821 000 € / (1 604 491 € + 385 022 €) = 91.53%

Agents permanents GDEN / Subventions GDEN

588 000 € / 385 022 € = 152.72%

Agents permanents – agents GDEN / Contributions statutaires

(1 821 000 € - 588 000 €) / 1 604 491 € = 76.85%

Pour compléter 3 agents en CDD sur des postes permanents dont les salaires chargés sont évalués à 135 000€.

Agents permanents + agents en CDD sur postes permanents / Contributions statutaires

(1 821 000 € + 135 000 €) / 1 604 491 € = 121.91%

3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 398 500 €.

Tableau 7 : Répartition des dépenses et recettes pour la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles - Concessions, droits similaires : 2 000 €	2 000 €	Chapitre 13 : Subventions d'investissement - Mesures compensatoires PGL : 39 000 € - Travaux d'urgence Rousty : 50 500 € - Restauration d'œuvres : 4 000 €	93 500 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles - Véhicule + matériel : 39 000 € - Fonctionnement général (bureaux, ordinateurs, matériel technique...) : 11 500€ - Travaux d'urgence Rousty : 20 448.60 € - Suivi Biodiversité marine (Matériel de suivi) : 1 000€ - Musée de la Camargue (Vidéoprojecteurs + équipements) : 1 500 € - Observatoire eau, sel, zones humides (mires, sondes...) 10 000€	83 448.60 €	Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves - FCTVA	20 000 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement - Remboursement Agence de l'eau pour trop perçu sur subvention	20 910 €	Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	15 000 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilés	22 141.40 €		
Chapitre 040 : Opérations ordre transf. entre sections	270 000 €	Chapitre 040 : Opérations ordre transf. entre sections	270 000 €
TOTAL	398 500 €	TOTAL	398 500 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: SMG DU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25130229500018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ARLES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : SYNDICAT MIXTE PNR CAMARGUE (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_002

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet


B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	49
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	



B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	50
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	51
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	55
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	56
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	57
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	58
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	60

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Inclure « avec » ou « sans ».

(3) Maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

budgetaire ;

ou budgétaire par délibération N°... du ...

à compléter par « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3

RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

	A1 + B1	A2 + B2	A3 + B3
TOTAL	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	B1	B2	B3
RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	0,00	0,00	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	398 500,00	398 500,00
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	398 500,00	398 500,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 017 903,00	4 017 903,00
	+		+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 017 903,00	4 017 903,00

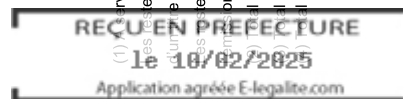
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 416 403,00	4 416 403,00
--	----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Il s'agit uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de mandats de paiement et non rattachées.

(2) Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission de mandats de paiement au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Le résultat de la section de fonctionnement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés. Le résultat de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Le total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)			
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	48 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	163 985,30	0,00	83 448,60	83 448,60	83 448,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	501 462,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		713 948,00	0,00	85 448,60	85 448,60	85 448,60
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	20 910,00	20 910,00	20 910,00
16	Emprunts et dettes assimilées	29 141,40	0,00	22 141,40	22 141,40	22 141,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		29 141,40	0,00	43 051,40	43 051,40	43 051,40
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		743 089,40	0,00	128 500,00	128 500,00	128 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	215 104,45		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		551 416,38		270 000,00	270 000,00	270 000,00

TOTAL	1 294 505,78	0,00	398 500,00	398 500,00	398 500,00
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 500,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	145 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		195 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		202 376,59	0,00	113 500,00	113 500,00	113 500,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	27 360,69		15 000,00	15 000,00	15 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	248 141,29		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	215 104,45		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		490 606,43		285 000,00	285 000,00	285 000,00

TOTAL	692 983,02	0,00	398 500,00	398 500,00	398 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 500,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	15 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	995 264,29	0,00	966 113,00	966 113,00	966 113,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 509 590,66	0,00	2 659 020,00	2 659 020,00	2 659 020,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 445,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 600 299,95	0,00	3 685 133,00	3 685 133,00	3 685 133,00
66	Charges financières	19 600,00	0,00	13 000,00	13 000,00	13 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		31 770,00	31 770,00	31 770,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 622 899,95	0,00	3 732 903,00	3 732 903,00	3 732 903,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	27 360,69		15 000,00	15 000,00	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	248 141,29		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		275 501,98		285 000,00	285 000,00	285 000,00

TOTAL	3 898 401,93	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	4 017 903,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 017 903,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	51 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	272 450,00	0,00	302 900,00	302 900,00	302 900,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 556 430,88	0,00	3 318 513,00	3 318 513,00	3 318 513,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	57 000,00	0,00	62 720,00	62 720,00	62 720,00
Total des recettes de gestion courante		3 937 380,88	0,00	3 729 133,00	3 729 133,00	3 729 133,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	13 683,39		17 770,00	17 770,00	17 770,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 952 064,27	0,00	3 747 903,00	3 747 903,00	3 747 903,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00

TOTAL	4 288 376,20	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	4 017 903,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 017 903,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	15 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	20 910,00	270 000,00	290 910,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 141,40	0,00	22 141,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 000,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	83 448,60	0,00	83 448,60
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		128 500,00	270 000,00	398 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 500,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	966 113,00		966 113,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 659 020,00		2 659 020,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	60 000,00	0,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	13 000,00	0,00	13 000,00
67	Charges spécifiques (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	31 770,00	270 000,00	301 770,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		15 000,00	15 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 732 903,00	285 000,00	4 017 903,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 017 903,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



70_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_002

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	20 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	93 500,00	0,00	93 500,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		270 000,00	270 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		15 000,00	15 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		113 500,00	285 000,00	398 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	398 500,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	45 000,00		45 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	302 900,00		302 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	3 318 513,00		3 318 513,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	62 720,00	0,00	62 720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	270 000,00	271 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	17 770,00	0,00	17 770,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 747 903,00	270 000,00	4 017 903,00

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E.legalite.com

70_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_002

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			4 017 903,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE
 le 10/02/2025
 Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES										
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	1 294 505,78	0,00	0,00	398 500,00	398 500,00	0,00	398 500,00	398 500,00	398 500,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	48 500,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	163 985,30	0,00	0,00	83 448,60	83 448,60	0,00	83 448,60	83 448,60	83 448,60	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	501 462,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	713 948,00	0,00	0,00	85 448,60	85 448,60	0,00	85 448,60	85 448,60	85 448,60	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	20 910,00	20 910,00	0,00	20 910,00	20 910,00	20 910,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	29 141,40	0,00	0,00	22 141,40	22 141,40	0,00	22 141,40	22 141,40	22 141,40	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières	29 141,40	0,00	0,00	43 051,40	43 051,40	0,00	43 051,40	43 051,40	43 051,40	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses réelles	743 089,40	0,00	0,00	128 500,00	128 500,00	0,00	128 500,00	128 500,00	128 500,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	336 311,93	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	
Opérations patrimoniales (7)	215 104,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre	551 416,38	0,00	0,00	270 000,00	270 000,00	0,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

398 500,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	692 983,02	0,00	398 500,00	398 500,00	398 500,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	145 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	195 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	202 376,59	0,00	113 500,00	113 500,00	113 500,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	27 360,69		15 000,00	15 000,00	15 000,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	248 141,29		270 000,00	270 000,00	270 000,00
0 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	215 104,45		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	490 606,43		285 000,00	285 000,00	285 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	398 500,00
Total des recettes d'investissement cumulées					

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 294 505,78	0,00	0,00	398 500,00	398 500,00	0,00	398 500,00	398 500,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	48 500,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2031	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	38 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	163 985,30	0,00	0,00	83 448,60	83 448,60	0,00	83 448,60	83 448,60
2128	6 035,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2145	11 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
21621	13 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	26 000,00	0,00		30 448,60	30 448,60	0,00	30 448,60	30 448,60
21828	37 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	7 800,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21848	16 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	46 600,00	0,00		37 000,00	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	501 462,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	501 462,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Il des dépenses d'équipement	713 948,00	0,00	0,00	85 448,60	85 448,60	0,00	85 448,60	85 448,60
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00		20 910,00	20 910,00		20 910,00	20 910,00
Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		20 910,00	20 910,00		20 910,00	20 910,00



Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
16	29 141,40	0,00		22 141,40	22 141,40		22 141,40	22 141,40
1641	29 141,40	0,00		22 141,40	22 141,40		22 141,40	22 141,40
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	29 141,40	0,00	0,00	43 051,40	43 051,40	0,00	43 051,40	43 051,40
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	743 089,40	0,00	0,00	128 500,00	128 500,00	0,00	128 500,00	128 500,00
040	336 311,93			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
	336 311,93			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
13911	0,00			5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00
13912	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
13913	4 137,10			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13918	332 174,83			262 000,00	262 000,00		262 000,00	262 000,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	215 104,45			0,00	0,00		0,00	0,00
2141	207 544,45			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	7 560,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	551 416,38			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00

Iller les articles conformément au plan de comptes.
 état I-B pour le contenu du budget précédent.
 git des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.



- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET Test encodage	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	692 983,02	0,00	398 500,00	398 500,00	398 500,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	145 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. nationaux	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312 Subv. transf. Régions	64 968,62	0,00	50 500,00	50 500,00	50 500,00
1313 Subv. transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318 Autres subventions d'équipement transf.	33 000,00	0,00	39 000,00	39 000,00	39 000,00
1321 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322 Subv. non transf. Régions	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	195 468,62	0,00	93 500,00	93 500,00	93 500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
10222 FCTVA	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
00 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Il des recettes financières	6 907,97	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
40 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Il des recettes réelles	202 376,59	0,00	113 500,00	113 500,00	113 500,00
00 Virement de la section de fonctionnement	27 360,69		15 000,00	15 000,00	15 000,00
00 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	248 141,29		270 000,00	270 000,00	270 000,00
2031 Frais d'études	65 125,68		20 000,00	20 000,00	20 000,00
2005 Licences, logiciels, droits similaires	22 751,84		40 000,00	40 000,00	40 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28121	575,19		700,00	700,00	700,00
28128	1 570,50		1 800,00	1 800,00	1 800,00
281318	0,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
281351	3 513,62		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28141	49 328,87		55 000,00	55 000,00	55 000,00
28145	50 659,49		75 000,00	75 000,00	75 000,00
28158	2 163,21		2 500,00	2 500,00	2 500,00
281752	805,20		1 000,00	1 000,00	1 000,00
28181	8 641,42		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281828	4 113,95		6 000,00	6 000,00	6 000,00
281838	14 316,62		16 000,00	16 000,00	16 000,00
281848	11 987,46		12 000,00	12 000,00	12 000,00
28188	12 588,24		16 500,00	16 500,00	16 500,00
041	215 104,45		0,00	0,00	0,00
2031	215 104,45		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	490 606,43		285 000,00	285 000,00	285 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 898 401,93	0,00	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00
011	Charges à caractère général (3)	995 264,29	0,00	0,00	966 113,00	966 113,00	0,00	966 113,00	966 113,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 509 590,66	0,00		2 659 020,00	2 659 020,00		2 659 020,00	2 659 020,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	95 445,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 600 299,95	0,00	0,00	3 685 133,00	3 685 133,00	0,00	3 685 133,00	3 685 133,00
66	Charges financières	19 600,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
67	Charges spécifiques (3)	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			31 770,00	31 770,00		31 770,00	31 770,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	22 600,00	0,00	0,00	47 770,00	47 770,00		47 770,00	47 770,00
	Total des dépenses réelles	3 622 899,95	0,00	0,00	3 732 903,00	3 732 903,00	0,00	3 732 903,00	3 732 903,00
023	Virement à la section d'investissement	27 360,69			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	248 141,29			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	275 501,98			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

4 017 903,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 288 376,20	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	4 017 903,00
013	Atténuations de charges (2)	51 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	272 450,00	0,00	302 900,00	302 900,00	302 900,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	3 556 430,88	0,00	3 318 513,00	3 318 513,00	3 318 513,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	57 000,00	0,00	62 720,00	62 720,00	62 720,00
	Total des recettes de gestion des services	3 937 380,88	0,00	3 729 133,00	3 729 133,00	3 729 133,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	13 683,39		17 770,00	17 770,00	17 770,00
	Total des recettes financières	14 683,39	0,00	18 770,00	18 770,00	18 770,00
	Total des recettes réelles	3 952 064,27	0,00	3 747 903,00	3 747 903,00	3 747 903,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
				R002 Résultat reporté ou anticipé (7)		0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 017 903,00
--	--	---------------------

(1) état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) une prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) ordre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) ordre en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

REÇU EN PRÉFECTURE

16/10/2025

Application agréée E-legalite.com

III – VOTE DU BUDGET

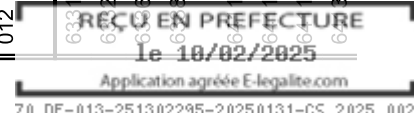
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		3 898 401,93	0,00	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00
011	Charges à caractère général (4)	995 264,29	0,00	0,00	966 113,00	966 113,00	0,00	966 113,00	966 113,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	21 500,00	0,00		31 000,00	31 000,00	0,00	31 000,00	31 000,00
6042	Achats de prestations de services	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60611	Eau et assainissement	5 120,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
60612	Energie - Electricité	34 160,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
60621	Combustibles	23 500,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
60622	Carburants	26 253,00	0,00		18 300,00	18 300,00	0,00	18 300,00	18 300,00
60623	Alimentation	3 500,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	8 178,00	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
60631	Fournitures d'entretien	4 500,00	0,00		5 270,00	5 270,00	0,00	5 270,00	5 270,00
60632	Fournitures de petit équipement	48 540,00	0,00		59 523,00	59 523,00	0,00	59 523,00	59 523,00
60636	Habillement et vêtements de travail	3 600,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6078	Autres marchandises	61 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
611	Contrats de prestations de services	13 400,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
61351	Matériel roulant	41 500,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61358	Autres	26 250,00	0,00		13 850,00	13 850,00	0,00	13 850,00	13 850,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	83 693,29	0,00		57 700,00	57 700,00	0,00	57 700,00	57 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 185,00	0,00		12 650,00	12 650,00	0,00	12 650,00	12 650,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61551	Entretien matériel roulant	15 800,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
61559	Maintenance	35 295,00	0,00		28 000,00	28 000,00	0,00	28 000,00	28 000,00
61565	Multirisques	26 500,00	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
61566	Etudes et recherches	105 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
61567	Documentation générale et technique	5 005,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61568	Frais de formation (personnel extérieur	600,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	4 150,00	0,00		2 950,00	2 950,00	0,00	2 950,00	2 950,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6188	Autres frais divers	17 700,00	0,00		17 500,00	17 500,00	0,00	17 500,00	17 500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6228	Divers	40 500,00	0,00		38 950,00	38 950,00	0,00	38 950,00	38 950,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	6 975,00	0,00		7 700,00	7 700,00	0,00	7 700,00	7 700,00
6234	Réceptions	12 225,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6236	Catalogues et imprimés	41 835,00	0,00		27 720,00	27 720,00	0,00	27 720,00	27 720,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	23 640,00	0,00		21 600,00	21 600,00	0,00	21 600,00	21 600,00
6261	Frais d'affranchissement	3 800,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6262	Frais de télécommunications	14 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 900,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	41 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	48 000,00	48 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 660,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	0,00		144 300,00	144 300,00	0,00	144 300,00	144 300,00
63512	Taxes foncières	5 200,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 509 590,66	0,00		2 659 020,00	2 659 020,00		2 659 020,00	2 659 020,00
630	Versement mobilité	12 580,00	0,00		15 675,00	15 675,00		15 675,00	15 675,00
632	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 400,00	0,00		12 380,00	12 380,00		12 380,00	12 380,00
636	Cotisations CNFPT et CDGFPT	35 960,00	0,00		33 150,00	33 150,00		33 150,00	33 150,00
638	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 460,00	0,00		8 550,00	8 550,00		8 550,00	8 550,00
631	Rémunération principale titulaires	867 794,86	0,00		816 000,00	816 000,00		816 000,00	816 000,00
632	SFT, indemnité de résidence	26 780,00	0,00		44 095,00	44 095,00		44 095,00	44 095,00
638	Autres indemnités	206 100,00	0,00		357 350,00	357 350,00		357 350,00	357 350,00
631	Rémunérations	641 224,80	0,00		674 500,00	674 500,00		674 500,00	674 500,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64168	Autres emplois aidés	66 950,00	0,00		69 500,00	69 500,00		69 500,00	69 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	315 365,00	0,00		263 170,00	263 170,00		263 170,00	263 170,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	271 840,00	0,00		292 100,00	292 100,00		292 100,00	292 100,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	26 264,00	0,00		42 650,00	42 650,00		42 650,00	42 650,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	500,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	500,00	0,00		100,00	100,00		100,00	100,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 372,00	0,00		22 600,00	22 600,00		22 600,00	22 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	95 445,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65311	Indemnités de fonction	14 220,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
65313	Cotisations de retraite	765,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	5 400,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	24 560,00	0,00		22 500,00	22 500,00	0,00	22 500,00	22 500,00
65818	Autres	10 500,00	0,00		11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00	11 500,00
65888	Autres	32 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 600 299,95	0,00	0,00	3 685 133,00	3 685 133,00	0,00	3 685 133,00	3 685 133,00
Charges financières		19 600,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
Intérêts réglés à l'échéance		16 500,00	0,00		12 000,00	12 000,00		12 000,00	12 000,00
Intérêts - Rattachement des ICNE		1 100,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Intérêts comptes courants et de dépôts		2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Charges spécifiques (4)		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			31 770,00	31 770,00		31 770,00	31 770,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			17 770,00	17 770,00		17 770,00	17 770,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	22 600,00	0,00	0,00	47 770,00	47 770,00		47 770,00	47 770,00
	Total des dépenses réelles	3 622 899,95	0,00	0,00	3 732 903,00	3 732 903,00	0,00	3 732 903,00	3 732 903,00
023	Virement à la section d'investissement	27 360,69			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	248 141,29			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	248 141,29			270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	275 501,98			285 000,00	285 000,00		285 000,00	285 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Les dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Les définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Une prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Le titre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

Le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 288 376,20	0,00	4 017 903,00	4 017 903,00	4 017 903,00
013	Atténuations de charges (3)	51 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6037	Variat. stocks march., terrains nus	21 500,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	272 450,00	0,00	302 900,00	302 900,00	302 900,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	78 850,00	0,00	98 100,00	98 100,00	98 100,00
7062	Redevances services à caractère culturel	80 000,00	0,00	97 000,00	97 000,00	97 000,00
706888	Autres	2 100,00	0,00	11 800,00	11 800,00	11 800,00
7078	Autres marchandises	111 500,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	3 556 430,88	0,00	3 318 513,00	3 318 513,00	3 318 513,00
744	FCTVA	3 595,29	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	299 527,00	0,00	480 950,00	480 950,00	480 950,00
7472	Participation régions	1 507 104,59	0,00	1 266 334,00	1 266 334,00	1 266 334,00
7473	Participation départements	764 153,00	0,00	742 153,00	742 153,00	742 153,00
74748	Participation autres communes	337 669,00	0,00	292 257,00	292 257,00	292 257,00
74758	Participation autres groupements	164 988,00	0,00	160 769,00	160 769,00	160 769,00
74773	Participation FEADER	186 735,00	0,00	255 250,00	255 250,00	255 250,00
747818	Autres	214 483,00	0,00	20 465,00	20 465,00	20 465,00
747888	Autres	54 160,00	0,00	90 335,00	90 335,00	90 335,00
74788	Autres	24 016,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7478	Autres produits de gestion courante (3)	57 000,00	0,00	62 720,00	62 720,00	62 720,00
7478	Revenus des immeubles	18 200,00	0,00	21 600,00	21 600,00	21 600,00
7478	Recouvr./créances admises en non valeur	100,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7478	Autres	38 700,00	0,00	40 920,00	40 920,00	40 920,00
	Il des recettes de gestion des services	3 937 380,88	0,00	3 729 133,00	3 729 133,00	3 729 133,00
	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
77	Produits spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	13 683,39		17 770,00	17 770,00	17 770,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnnt courant	4 533,39		17 770,00	17 770,00	17 770,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	9 150,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 952 064,27	0,00	3 747 903,00	3 747 903,00	3 747 903,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		336 311,93		270 000,00	270 000,00	270 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Il s'agit de retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale					028 Autres moyens généraux
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funébres	026 Administration générale de l'Etat	028	
	DEPENSES	128 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	20 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	22 141,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur sol d'autrui	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	74 448,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	113 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	89 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214	Constructions sur soi d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 910,00
164	Emprunts auprès des étis financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 141,40
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 448,60
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 500,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 500,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				443 428,00								
1641 Emprunts en euros (total)				443 428,00								
000449081	20/02/2018		01/06/2018	443 428,00	C		1,750	1,750	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								
1673 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00								
1674 Dettes envers les organismes assureurs-acquéreurs (total)				0,00								
1675 Autres emprunts et dettes (total)				0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00								

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					443 428,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; Y : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		293 771,05					22 171,40	11 250,89	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		293 771,05					22 171,40	11 250,89	0,00	0,00
000449081	N	0,00	A-1	293 771,05	12,00	C	4,000		22 171,40	11 250,89	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1677 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Bons à moyen terme négociables		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
Total général		0,00		293 771,05					22 171,40	11 250,89	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû au 01/01/N : montant de l'emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Type d'indices : indiquer la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux minimal : le plus bas des taux de couverture partielle d'un emprunt, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux maximal : le plus haut des taux de couverture partielle d'un emprunt, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Niveau du taux : indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(9) Intérêts à payer : indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(10) Intérêts à percevoir : indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500,00 €		06/06/2023
	Catégories de biens amortis		
L	FRAIS D ETUDES NON SUIVI DE TRAVAUX	5	06/06/2023
L	FRAIS D INSERTION	5	06/06/2023
L	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2	06/06/2023
L	PLANTATIONS D ARBRES ET D ARBUSTES	15	06/06/2023
L	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	06/06/2023
L	CONSTRUCTIONS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	10	06/06/2023
L	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT, AMENAGEMENT	10	06/06/2023
L	CONSTRUCTION SUR SOL D AUTRUI BATIMENTS PUBLICS	50	06/06/2023
L	CONSTRUCT° SUR SOL D AUTRUI IMMEUBLES DE RAPPORT	50	06/06/2023
L	CONSTRUCT° S/SOL D AUTRUI INSTALLAT°, AMENAGEMENT..	10	06/06/2023
L	AUTRES INSTALLAT°, MATERIEL / OUTILLAGES TECHNIQUES	10	06/06/2023
L	INSTALLATIONS DE VOIRIE	20	06/06/2023
L	INSTALLAT° GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	10	06/06/2023
L	AUTRE MATERIEL DE TRANSPORT	10	06/06/2023
L	MATERIEL DE TELEPHONIE	10	06/06/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	06/06/2023
L	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10	06/06/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5	06/06/2023
L	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	10	06/06/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	1,00	7,00	6,00	1,00	7,00
AGENT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT ADMINISTRATIF PALISSADE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT D ACCUEIL PALISSADE	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION TOURISME	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SERVICE SECRETARIAT GENERAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
COMPTABLE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		21,00	0,00	21,00	14,00	7,00	21,00
AGENT DE MAINTENANCE	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
CHARGE DE GESTION ZONES HUMIDES	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION AGRICULTURE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION EAU	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION EDUCATION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION ELEVAGE	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION MER ET TOTAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHARGE DE MISSION N2000	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION CAMARGUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHARGE DE MISSION SIG	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
CHEF DE SERVICE EBDR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
EFFECTIF DE POLE GDEN	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
CHEFFE DE POLE OBSERVATOIRE EAU	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
COORDINATEUR GDEN	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN DE GESTION	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
TECHNICIEN GDEN	C	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		5,00	0,00	5,00	4,00	1,00	5,00
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
CONSERVATEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE DE SITE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT D ANIMATION PALISSADE	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CHEF DE PROJET COMMUNICATION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
RESPONSABLE ANIMATION PALISSADE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		35,00	1,00	36,00	26,00	10,00	36,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Valeur temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

Les emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
CHARGE DE MISSION AGRICULTURE	A	TECH	713	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHARGE DE MISSION EAU	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION EDUCATION	B	TECH	713	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHARGE DE MISSION ELEVAGE	A	TECH	657	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHARGE DE MISSION N2000 CAMARGUE	A	TECH	565	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION SIG	A	TECH	713	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CHARGE DE MISSION TOURISME	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
CHEF DE PROJET COMMUNICATION	B	ANIM	750	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
CONSERVATEUR	A	CULT	912	0,00	A	CDI Contrat à durée indéterminée
TECHNICIEN GDEN	C	TECH	376	0,00	332-8-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
CHARGE DE MISSION CHARTE	A	ADM	646	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION LIFE MARHA	B	TECH	478	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION N2000 3 MARAIS	B	TECH	599	0,00	A	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION NATURA RHONE	A	TECH	444	0,00	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
CHARGE DE MISSION OBSER. EAU	A	TECH	565	0,00	332-24	CDI Contrat à durée indéterminée
CONTRAT AIDE ENTRETIEN	C	TECH	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
CONTRAT AIDE ENTRETIEN	C	TECH	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
CONTRAT AIDE MUSEE DE LA CAMARGUE	C	CULT	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée

REÇU EN PRELECTURE
le 10/02/2025
Application agréée E-legalite.com

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
CONTRAT AIDE MUSEE DE LA CAMARGUE	C	CULT	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
CONTRAT AIDE PALISSADE	C	CULT	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
CONTRAT AIDE PALISSADE	C	CULT	1	0,00	326_352	CDD Contrat à durée déterminée
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Smi contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	292 141,40	292 141,40
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	305 000,00	305 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	12 858,60	12 858,60

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		292 141,40	292 141,40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 141,40	22 141,40
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 141,40	22 141,40
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		270 000,00	270 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>270 000,00</i>	<i>270 000,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		305 000,00	III 305 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		20 000,00	20 000,00
10222	FCTVA	20 000,00	20 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		285 000,00	285 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	20 000,00	20 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	40 000,00	40 000,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	700,00	700,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	1 800,00	1 800,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	2 500,00	2 500,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	1 000,00	1 000,00
28141	<i>Construct° sol autrui - Bâtiments public</i>	55 000,00	55 000,00
28145	<i>Construct° sol autrui - Installat° généré.</i>	75 000,00	75 000,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outill. techniques</i>	2 500,00	2 500,00
281752	<i>Installations de voirie (m. à dispo)</i>	1 000,00	1 000,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	20 000,00	20 000,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	6 000,00	6 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	16 000,00	16 000,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	12 000,00	12 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	16 500,00	16 500,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	15 000,00	15 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-013-251302295-20250131-CS_2025_002

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 76

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/01/2025

Présenté par Madame la Présidente (1),
A , le 16/01/2025

Délibéré par l'assemblée Comité syndical(2), réunie en session

A Arles, le 16/01/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Comité syndical (2),(3).

Certifié exécutoire par Madame la Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/01/2025, et de la publication le 16/01/2025

A , le 16/01/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :

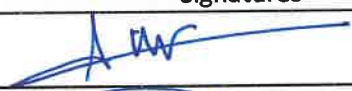

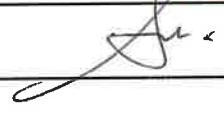




Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 15 janvier 2025

Présenté par, Mme Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente
 A Arles, le 31 janvier 2025

Délibérée par l'Assemblée, réunie en session
 Au Mas du Pont de Rousty, Arles



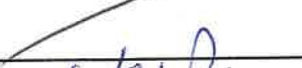


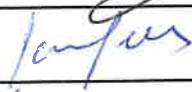






Les membres de l'assemblée délibérante

Nom-Prénom	Signatures
AILLET CHRISTELLE	
ALVAREZ MARTIAL	
AMSELEM MARTINE	
ARDHUIN PHILIPPE	
ARSAC BERNARD	
AUFRERE JACQUES	
AYOT SUZELLE	
BALGUERIE-RAULET CATHERINE	
BERGENEAU JOAN	
BERNARD JEROME	
BLANCHET PAUL	
BOTELLA GEORGES	
BOUYAC JACQUELINE	
CALLET MARIE-PIERRE	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

CARDINI EVA	
CARLOTTI DANIEL	
CASTEJON NIEVES	
CLAUDIUS-PETIT ANNE	
CHABAUD CORINNE	
CIANFARANI ALINE	
CONTRERAS MARIE-CHRISTINE	
DE CAROLIS PATRICK	
FAVIER MAXIME	
FAVIER FRANCOISE	
FELINE SYLVIE	
FORT-GUINTOLI CAROLE	
GAY JEAN PAUL	
GIBERT FREDERIC	
GRAILLON MANDY	
JALABERT JEAN-MICHEL	
JUGLARET CYRIL	
JOULIA NICOLE	
JOURDAN FRANCOIS	
LESCOT EMMANUEL	
LIMOUSIN LUCIEN	
MADROLLE CHRISTOPHE	
MOURISARD CHLOE	
PERNEY LUDOVIC	
PONCHON SOLANGE	
RAIMONDI RENE	
RAVIOL PIERRE	
ROLLIN OLIVIER	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2025

Application agréée E-legalite.com

ROSSO MARIE HELENE	
ROZIERE JACQUES	
TONNEL STEPHANIE	
VIDAL YVES	

Certifié exécutoire par la Présidente, compte-tenu de la transmission en préfecture le
et de la publication le